

Cahier des charges organisateur

Circuit régional Amateur

DRESSAGE

1. CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email – centre-val-de-loire@ffe.com avant le 06/10/2024.

2. QUALITE DES INFRASTRUCTURES ET DES SOLS

- L'organisateur d'une étape circuit régional doit être en capacité d'avoir des boxes disponibles pour tous les cavaliers qui le demandent (démontables ou boxe en dur).
- Carrière de 60x20 en sable, homogène et souple.
- Terrain de concours plat et à niveau, piste entretenue, arrosée si nécessaire et barrée régulièrement.
- Terrain de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien du paddock durant toutes les épreuves.
- Le paddock doit être de qualité égale au terrain et d'une dimension 60 x 20.
- Écuries offrant des conditions de sécurité et de confort : alimentation en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux.
- Toilettes sur le site obligatoires, douches pour cavaliers et accompagnateurs souhaitées.
- Restauration avec repas chaud
- 50 places assises minimum le long du terrain.
- Saisie informatique des notes et affichage public permanent.
- Sonorisation de qualité assez espacée de la carrière des épreuves afin de ne pas gêner les prestations des cavaliers (10m conseillé).

3. PROGRAMME DU CONCOURS

À concevoir par l'organisateur du concours et à valider par le Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire.

4. OFFICIELS DE COMPETITION

Le juge référent se doit d'être inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade National.

5. EPREUVES OBLIGATOIRES A PROGRAMMER

- Reprises Grand Prix
 - Amateur 3

- Amateur 2
- Amateur 1

6. FINALE DU CIRCUIT REGIONAL

Le circuit sera composé de maximum 9 étapes + 1 finale.

Aucune étape ne comptera double dans le calcul des points du classement du circuit régional.

L'étape finale sera programmée à la même date pour les 4 disciplines présentes au circuit régional.

7. PARTENAIRES DU CIRCUIT REGIONAL

Les partenaires du Grand Régional Centre devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes du circuit régional, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

8. SELLERIES

Les selleries partenaires du circuit pourront exposer gratuitement sur les étapes du circuit.

9. RECOMPENSES

Le Comité Régional d'Équitation s'engage à fournir les lots, trophées, plaques et flots aux 3 premiers classés de l'épreuve. L'organisateur du concours devra obligatoirement prévoir des récompenses pour tous les concurrents classés.

10. ANNULATION

En cas d'annulation de l'étape avant la fin de la clôture des engagements,

- L'organisateur propose une nouvelle date au CRECVL.
- Les lots envoyés par le CRE doivent être restitués dans un délai de 2 semaines aux frais de l'organisateur du concours.

En cas d'annulation non justifiée, l'organisateur pourrait être pénalisé dans sa demande d'étape du circuit régional l'année suivante.